

Recrutement des enseignants-chercheurs et enseignants

Objectifs inscrits dans le projet 2009-2012

- Pourvoir aux besoins des formations et aux besoins de la recherche.
- Pouvoir remplacer des postes libérés et créer des postes pour les nouvelles équipes ou sur des thématiques prioritaires de recherche.
- faire évoluer la répartition des postes entre professeurs et maîtres de conférences, qui, en l'état actuel et comparée aux autres établissements, montre une trop forte proportion de maîtres de conférences.

Actions conduites et résultats

- Recrutement des enseignants-chercheurs titulaires de l'UPMC par des Comités de sélection. En 2009, l'UPMC a mis en place des groupes d'experts comptant une moitié d'élus pour une durée de quatre ans. Les personnalités extérieures sont désignées de façon consensuelle par les membres des groupes d'experts. Conformément à la loi, ces comités de sélection (CdS) sont composés à parité en rang A et B comptant une moitié d'élus issue de ces groupes d'expert et à minima à moitié par des personnalités extérieures à l'UPMC. Un comité de sélection n'est valable que pour un concours donné et ne peut être pérenne sur plusieurs années. Pour la composition des comités de sélection, le CA en formation restreinte valide, dans un premier temps, la géométrie des CdS comptant entre huit et seize membres et dont la mise en place a été adoptée lors du CA du 9 février 2009. Puis, les CS et CEVU donnent un avis sur la liste nominative des CdS. Enfin, le CA en formation restreinte valide définitivement la liste nominative et nomme le président du CdS.
- Recrutement des enseignants (Prag et Prce) titulaires par des commissions ad-hoc composées d'enseignants et enseignants-chercheurs interne de l'UPMC.
- Recrutement des astronomes et physiciens par le Conseil national des Astronomes et Physiciens qui a la responsabilité de leur recrutement.
- Recrutement des ATER par une commission de recrutement issue des groupes d'experts (à la différence des comités de sélection, il n'y a pas de personnalité extérieure). Les recrutements des Ater sont validés en conseil scientifique.
- Recrutement des enseignants chercheurs contractuels, depuis 2009 à l'UPMC, par la voie des comités de sélection. La procédure de recrutement est la même que pour les titulaires.
- Recrutement des enseignants contractuels (PAST, prof invité) sur avis du conseil scientifique restreint et validation par le CA en formation restreinte.

Indicateurs

Evolution des enseignants chercheurs titulaires en ETPT

Corps	2007	2008	2009	2010
Enseignants chercheurs titulaires				
PROF.UNIV.	368	375	379,8	393,3
MAIT.CONF.	988,4	976	956,9	950,60
ASSISTANT ENS. SUP.	6	5	3	3
PHYSICIEN ADJOINT	1	1	2	2
ASTRONOME	6	5	6	6
ASTRONOME ADJOINT	7	7	7	6
TOTAL	1376,4	1369	1354,7	1360,9

Enseignants du second degré titulaires				
AGREGE	47,8	51,8	49,4	47,6
CERTIFIE	17,5	17	18	18
PROF. EPS	11	10,8	10	11
PEGC	1	1	1	1
TOTAL	77,3	80,6	78,4	77,6
Enseignants hospitalo-universitaires titulaires				
PROF.UNIV.PRAT.HOSP.	284	283,5	296	298
MAIT.CONF.PRAT.HOSP.	150,5	150,5	141,5	144
TOTAL	434,5	434	437,5	442

(Source : Bilan social 2010 – DRH)

Evolution des contractuels enseignants chercheurs en ETPT

Population	2007	2008	2009	2010
Ens. 2nd degré	2,00	2,00	3,50	3,75
Professeurs associés temps plein et temps partiel	19,50	14,00	15,50	16,07
Ens. Hosp. Univ.	262,50	273,00	281,50	271,34
TOTAL	284,00	289,00	300,50	291,16

(Source : Bilan social 2010 – DRH)